

Adhérer à l'association

Qui peut adhérer à l'association BiblioPat ?

L'association se compose de personnes physiques, adhérant à titre personnel sans engager dans l'association leur établissement d'affectation, ni *a fortiori* leurs tutelles.

Les membres sont agréés par le conseil d'administration de l'association et doivent remplir les conditions suivantes :

- exercer ou avoir exercé dans une bibliothèque ouverte au public, qu'elle soit publique (qu'elle que soit sa tutelle) ou privée, des activités de gestion d'un ou de plusieurs fonds à vocation patrimoniale, quels qu'en soient les supports ;
- adhérer aux présents statuts ;
- s'acquitter d'une cotisation annuelle dont le montant est fixé par l'assemblée générale ordinaire.

Le conseil d'administration de l'association peut accepter, par une dérogation motivée, l'adhésion de membres qui ne rempliraient pas la première condition.

Toute personne ayant travaillé en bibliothèque et travaillant désormais dans le domaine privé pour un prestataire s'engage à ne pas utiliser la liste à des fins commerciales sous peine d'exclusion.

Consulter les [statuts actuels de l'association](#).

Pourquoi adhérer ?

10 bonnes raisons d'adhérer à l'association : j'adhère

- parce que BiblioPat, c'est une association dynamique dont je peux suivre le travail et la vie sur un site dédié, si je suis adhérent
- parce que BiblioPat, c'est un réseau professionnel convivial créateur d'occasions, d'initiatives et d'outils

- parce que BiblioPat, c'est un site Internet utile et plaisant, auquel je peux collaborer par mes publications, mes billets d'actualités et mes commentaires
- parce que BiblioPat, c'est le partage d'informations, de savoir-faire, de bonnes pratiques sur une liste de discussion accessible gratuitement
- parce que BiblioPat, ce sont des rencontres professionnelles qui enrichissent ma réflexion personnelle et mes idées
- parce que BiblioPat, c'est efficace quand j'en ai besoin
- parce que BiblioPat a besoin d'être soutenue pour continuer à exister
- parce que l'adhésion à l'association BiblioPat n'est pas chère pour ce qu'elle apporte !
- parce que BiblioPat, c'est moi qui fais ce qu'elle est
- parce que BiblioPat, si elle n'existait plus, il faudrait la réinventer...

Comment adhérer à l'association BiblioPat ?

- Pour toute nouvelle adhésion (15 € pour l'année civile depuis 2015) : remplir le [formulaire 2023](#) et l'envoyer à la trésorière selon les modalités indiquées sur le formulaire. Pour effectuer un règlement par virement (recommandé pour des raisons de gestion), merci d'envoyer votre bulletin complété à la trésorière en indiquant votre souhait, elle vous enverra en retour les coordonnées bancaires de l'association pour finaliser l'adhésion. Pour un règlement par chèque, merci d'envoyer le formulaire et le chèque à l'adresse indiquée sur le formulaire. A réception du virement bancaire ou du chèque, l'adhésion est enregistrée ; un courriel de confirmation d'adhésion est adressé automatiquement. Si vous ne le recevez pas, n'hésitez pas à contacter la trésorière pour obtenir un reçu.
- Pour renouveler votre adhésion, merci de consulter [cette page](#).

[View PDF](#)